

**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 18 MARS 2024**

Objet : Calendriers universitaires de l'année 2024-2025

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 et D.123-13 ;
- Vu l'arrêté ESRS1331410A du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les calendriers universitaires de l'année 2024-2025 portant session unique ou double session, approuvés par le Comité Social d'Administration (CSA) du 1 mars 2024 ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'émettre un avis sur les calendriers universitaires de l'année 2024-2025 ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur le calendrier universitaire général de l'année 2024-2025 portant sur deux sessions.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 25

Contre : 1

Abstentions : 1

Article 2 :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages, valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur le calendrier universitaire de l'année 2024-2025 portant sur une session unique.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 17

Contre : 9

Abstentions : 1

Nanterre, le 18 mars 2024

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglana JELEVA



RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 18 MARS 2024

Objet : Subventions proposées par la Commission d'Aide aux Projets Etudiants du 13 mars 2024

La Commission de Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les subventions proposées par la Commission d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE) du 13 mars 2024 ;

Considérant qu'il revient à la Commission de Formation et de Vie Universitaire d'émettre un avis sur les subventions proposées par la commission d'aide aux projets étudiants du 13 mars 2024 ;

- Voyage Onirique projet de court-métrage porté par Cloé LECOMTE, membre d'un collectif d'étudiants en L2 Arts du spectacle. La subvention demandée (3 000€) est fléchée pour la location de matériels, transports et frais de communication.
- La Chevelure : pièce de théâtre adaptée de la nouvelle de Maupassant. Ce projet est porté par Tobias ZANETTO, étudiant. La demande (1 870€) vise à financer les frais de transport.

Après en avoir délibéré,

Article unique :

La Commission de Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les subventions proposées : Voyage onirique et La Chevelure) par la Commission d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE) du 13 mars 2024.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 16

Contre : 1

Abstentions : 8

Nanterre, le 18 mars 2024

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglana JELEVA



**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 18 MARS 2024**

Objet : Election de deux représentants des usagers désignés par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire au conseil des étudiants de l'alliance European Digital UniverCity.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu l'appel à candidatures n°2024/00024 pour deux représentants étudiants (un homme et une femme) au conseil des étudiants de l'alliance EDUC ;
- Vu la candidature de Madame Leila MOKHTARI

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'élire au sein du conseil des étudiants de l'alliance European Digital UniverCity ;

Après avoir délibéré :

Article Unique :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire a élu, à la majorité des suffrages valablement exprimés des membres en exercice, présents ou représentés Madame Leila MOKHTARI comme membre représentant les usagers au sein du conseil des étudiants de l'alliance European Digital UniverCity.

Nombre d'usagers en exercice : 41

Pour : 15

Contre : 2

Abstention : 9

Nanterre, le 18 mars 2024

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Mégléna JELEVA



**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 18 MARS 2024**

Objet : Approbation des conventions

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des Conseils Centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les conventions mentionnées ci-dessous ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'émettre un avis sur les conventions mentionnées ci-dessous :

• Conventions internationales

- CV 2022-514 Convention de coopération interuniversitaire _ L'Université Fédérale de Parana (Brésil) / UPN
- CV 2023-144 Entente de mobilité cursus imbriqué en Bachelor Universitaire de Technologie (BUT 3ème année) _ ETS MONTREAL / UPN
- CV 2023-187 Accord-cadre de coopération internationale - École de Technologie Supérieure (ÉTS Montréal) - IUT Ville d'Avray
- CV 2023-449 Accord-cadre de coopération internationale - Université Autonome de Querétaro (Mexique) / UPN
- CV 2023-483 Convention de coopération relative à la délivrance d'un double diplôme "Cursus international intégré franco-allemand de la Licence mention Économie et gestion" - Johannes Gutenberg-Universität Mainz / UPN
- CV 2024-001 Programme suisse de mobilité européenne - Université de Fribourg (Suisse) / UPN
- CV 2024-021 Avenant à l'accord-cadre de coopération internationale - Universidade Federal do Estado do Rio de Janeiro (UNIRIO) / UPN
- CV 2024-022 Avenant à la convention d'échange d'étudiants – Universidade Federal do Rio de Janeiro (UNIRIO) / UPN
- CV 2024-0024 Convention de double diplôme relative à la mise en place des cursus de Laurea / Licence internationaux - Università per Stranieri di Siena (UNISTRASI) / UPN
- CV 2024-059 Convention d'échange d'étudiants - Doshisha University / UPN
- CV 2024-63 Accord-cadre de coopération internationale - Universidad Andres Bello (UNAB-Chili) / UPN
- CV 2024-64 Convention d'échange d'étudiants - Universidad Andres Bello (UNAB-Chili) / UPN
- CV 2024-66 Accord-cadre de coopération - Universidade Federal de São João del-Rei (UFSJ) / UPN
- CV 2024-067 Convention d'échange d'étudiants - Universidade Federal de São João del-Rei (UFSJ)
- CV 2024-81 Accord-cadre de coopération internationale - Hallym University (Corée du sud) / UPN

**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU 18 MARS 2024**

- CV 2024-82 Convention d'échange d'étudiants - Hallym University (Corée du sud) / UPN
- CV 2024-116 Accord-cadre de coopération internationale - Tokyo University of Foreign Studies (TUFS) / UPN
- CV 2024-117 Convention d'échange d'étudiants - université d'études étrangères de Tokyo / UPN

• **Convention de formation**

- CV 2023-399 Convention de partenariat EDC Paris Business School / UPN
- CV 2024-004 Convention cadre de coopération – Ecole du Louvre (EDL) / UPN
- CV 2024-005 Convention spécifique de coopération pédagogique – Ecole du Louvre / UPN
- CV 2024-060 Convention de partenariat – Association des Masters en Actuariat / UPN
- CV 2024-156 Convention de partenariat pour la mise en oeuvre par la voie de l'apprentissage du Master Économie de l'environnement, de l'énergie et de transports (Master EEET) - IFP Energies nouvelles / Agro Paristech / Université Paris Saclay / UPN

Article 1 : _

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les conventions internationales mentionnées ci-dessous.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 18

Contre : 1

Abstentions : 6

Article 2 :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les conventions de formation mentionnées ci-dessous.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 14

Contre : 1

Abstentions : 7

Nanterre, le 18 mars 2024

Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie
Universitaire

Meglana JELEVA

